

Mis en ligne le : 27/02/2023

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° 27 /2023

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation du concert «Sista Jahan & The Mighties (Sa man ye Tour)»

Le Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°297 /2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de signature à M. BALOSSA Christian.

DECIDE

Article 1- Un contrat de cession du droit d'exploitation sera conclu avec **Authentik He Arist'Prod** représentée par Madame Johane BACOUL en sa qualité de dirigeante, domiciliée au 12 allée des Cèdres 91220 Brétigny sur Orge pour 1 représentation du Concert «**Sista Jahan & The Mighties (Sa man ye Tour)**» le **vendredi 10 mars 2023 à 19h30 à l'espace Maison Jacques-Brel 44 avenue Pierre Sépard 95400 Villiers-le-Bel.**

Article 2- Le montant de la prestation s'élève **2 050 € TTC** (cession du spectacle, transports) auquel se rajoutent les frais de restauration soit 9 repas.

Article 3- Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Sous-préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 26/02/2023

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Christian BALOSSA

